


CONDITIONS ET TARIFS DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES APPLICABLES AUX ENTREPRISES

à partir du 1^{er} janvier 2026



BTP BANQUE

GRUPE CREDIT COOPERATIF



Vous avez choisi de faire confiance à BTP Banque et nous vous en remercions.

Nous vous adressons nos conditions tarifaires actualisées et applicables au **1^{er} janvier 2026**.

Celles-ci sont également disponibles dans nos Centres d'Affaires et peuvent être consultées sur notre site Internet **www.btp-banque.fr**.

Attentive depuis plus de 100 ans aux défis et aux besoins spécifiques de votre activité, BTP Banque conseille et propose des services adaptés à vos réalités quotidiennes.

Votre Chargé d'Affaires est à votre écoute pour répondre à toute demande d'information et vous apporter les conseils et précisions qui pourraient vous être nécessaires. Il pourra aussi vous faire découvrir la gamme constamment enrichie des prestations proposées par BTP Banque.

En vous remerciant de votre confiance et de votre fidélité.

À noter : les modifications de tarifs en 2026 sont marquées en gras.

SOMMAIRE

LES TARIFS DES SERVICES LES PLUS COURANTS	4
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	5
BANQUE À DISTANCE	7
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	11
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	14
FINANCEMENTS	15
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	18
INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE	20
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	20
OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER	20
EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSOLVRE UN LITIGE	20

LES TARIFS DES SERVICES LES PLUS COURANTS

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, vous pouvez vous reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement fournit au client. Vous pouvez recevoir sur demande des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

■ FRAIS DE TENUE DE COMPTE COURANT (PAGE 5)

› En euros ou en devises, par compte 180 € par trimestre

■ ABONNEMENTS À DES SERVICES BANQUE EN LIGNE BTPNET (PAGES 7 À 10)

› BTPNET Comptes 16 € par mois

› BTPNET Remises **39 € par mois**

› Option Cautions 10 € en plus de l'abonnement de banque en ligne

■ COTISATIONS CARTES (PAGE 11)

› Cotisation carte Visa Business

■ À débit immédiat ou différé 57 € par an

› Cotisation carte Visa Gold Business

■ À débit immédiat ou différé 142 € par an

■ FRAIS D'OPÉRATIONS (PAGES 12 À 13)

› Frais par virement SEPA* ordinaire via BTPNET 0,22 €

› Frais par virement SEPA ordinaire en Centre d'Affaires 6 € par virement

› Frais par prélèvement SEPA émis 0,34 €

› Frais par virement de trésorerie via BTPNET en euros (France et UE) 7 € par virement

› Frais par virement trésorerie en euros (France et UE) en Centre d'Affaires 15 € par virement

■ COMMISSION D'INTERVENTION (PAGE 14)

› Commission d'intervention (maximum 10 opérations par jour) 12 € par intervention

■ CAUTIONS DONNÉES - ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE (PAGE 15)

› Retenue de garantie

■ Taux minimum 1,10 %

■ Frais de délivrance minimum par BTPNET 30 €

› Autres cautions

■ Taux minimum 1,50 %

■ Frais de délivrance minimum par BTPNET 40 €

Offres et services sous réserve d'acceptation de BTP Banque. Nos tarifs sont indiqués en euros au 1^{er} Janvier 2026. Les tarifs et commissions assujettis à la TVA sont signalés par la mention « HT+TVA ». Dans ce cas, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération s'applique. Toute modification des présentes conditions tarifaires et/ou de leur traitement fiscal résultant d'une mesure d'ordre législatif ou réglementaire prendra effet dès l'entrée en vigueur de la dite mesure. Toute modification de tarifs à l'initiative de la Banque fera l'objet d'une information préalable 1 mois avant la date de mise en application. Tarifs au 1^{er} Janvier 2026. Prix en euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

* Voir glossaire page 22.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

■ OUVERTURE, TRANSFERT, CLÔTURE

> Ouverture de compte	Gratuit
> Clôture de compte	Gratuit
> Transfert de compte entre Centres d'Affaires / Agences BTP Banque	Gratuit

■ RELEVÉS DE COMPTE

> Extrait minute	3,05 €
> Relevé de compte quotidien	75 € par trimestre
> Relevé de compte hebdomadaire	15 € par trimestre
> Relevé de compte décadaire	11,25 € par trimestre
> Relevé de compte bimensuel	7,50 € par trimestre
> Relevé de compte mensuel	Gratuit
> RAFEC (Relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte)	Gratuit
> RMFEC (Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte)	Gratuit

■ TENUE DE COMPTE

> Commission de mouvement	0,18 % (minimum de 25 € par trimestre)
> Frais de tenue de compte courant en euros ou en devises, par compte	180 € par trimestre
> Frais de tenue de compte courant inactif (après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier)	30 € par an ⁽¹⁾
> Actualisation des données juridiques, administratives et comptables du dossier (changement de mandataire, K bis, associés, augmentation de capital...)	55 €
> Fusion de compte (en agios)	
■ Mise en place	40 €
■ Par mois	35 € par compte (maximum 175 € par mois)
■ Par trimestre	100 € par compte (maximum 500 € par trimestre)
> Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable par entité juridique	250 € par an ⁽²⁾
> Service Digital Box	Gratuit ⁽³⁾
(Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance).	
> Communication de renseignements chiffrés (demande d'experts-comptables, de commissaires aux comptes...)	150 € HT + TVA

■ CENTRALISATION DE TRÉSORERIE

> Centralisation de trésorerie	Nous consulter
> Centralisation de recettes	Nous consulter
> Gestion automatisée des excédents de trésorerie	Nous consulter

(1) À concurrence du solde disponible sur le compte.

(2) Prélevée une fois par an, elle rémunère les prestations aux fins d'actualisation réglementaire, administrative et informatique de votre dossier (situation juridique, fiscale et comptable).

(3) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

■ SERVICES EN CENTRE D’AFFAIRES

➤ Remise de chèques	Gratuit
➤ Paiement de chèques	Gratuit

Dates de valeur

➤ Remise de chèques compensables en France	Jour ⁽¹⁾ + 1 ouvré
➤ Paiement de chèques	Jour ouvré
➤ Délai d’encaissement ⁽²⁾ ou d’indisponibilité sur remise chèque	15 jours ouvrés maximum
➤ Paiement d’un prélèvement SEPA*	Jour de règlement ⁽³⁾
➤ Émission d’un prélèvement SEPA	Jour de règlement ⁽³⁾
➤ Émission d’un virement SEPA	Jour de règlement ⁽³⁾
➤ Réception d’un virement SEPA	Jour de règlement ⁽³⁾
➤ Frais de recherche d’adresse inconnue liés à un pli non distribuable (PND)	11 €

■ AVENIR BTP BANQUE Nouveauté

➤ Tarification spécifique pour les clients qui font l’objet d’une procédure collective.	Nous consulter
--	-----------------------

■ SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services bancaires définis aux articles D. 312–5 et D. 312–5–1 du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l’article L. 312–1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre regroupée de services.

Liste des 12 services offerts dans le cadre du droit au compte **Gratuit**

- L’ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d’adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d’identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d’un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L’encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA⁽⁴⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte avec BTPNET Comptes
- Les dépôts et les retraits d’espèces au guichet de l’organisme teneur de compte
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l’établissement de crédit qui l’a émise permettant notamment le paiement d’opération sur internet et le retrait d’espèces dans l’Union Européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse

(1) Jour de la remise au guichet selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi.

(2) Délai pendant lequel la banque peut notifier au client son choix de ne prendre le chèque qu’à l’encaissement et différer ainsi la mise à disposition du montant du chèque tant que le délai d’encaissement n’est pas écoulé.

(3) Le jour de règlement est le jour ouvrable (au sens de la convention de compte courant) au cours duquel, pour les opérations passées au crédit, le règlement interbancaire est intervenu au profit de la banque du bénéficiaire et, pour les opérations au débit, le jour ouvrable au cours duquel le montant de l’opération est débité du compte du client/payeur. Ce jour, variable selon le canal d’acquisition de la demande d’exécution, est fonction de l’heure à laquelle l’ordre est réceptionné par la banque (cf. en fonction de la nature de l’opération, l’heure limite de réception d’un ordre de paiement, telle que définie dans la convention de compte courant).

(4) Hors virement instantané. À concurrence du solde disponible du compte.

* Voir glossaire page 22.

BANQUE À DISTANCE

BTPNET : OFFRE DE BANQUE EN LIGNE

BTP Banque vous offre tous les services de banque en ligne et de télétransmission dont vous avez besoin pour simplifier la gestion de vos flux.

■ 3 OFFRES DE BANQUE À DISTANCE SELON VOS BESOINS

- **BTPNET Comptes** pour accéder à vos comptes par internet et réaliser des opérations simples
- **BTPNET Remises** pour des besoins par internet plus avancés
- **BTPNET Télétrans** pour accéder à vos comptes par télétransmission et bénéficier de services par internet à la carte

■ BTPNET COMPTES

L'essentiel de la banque en ligne pour réaliser des opérations simples :

- La consultation de comptes
- La réalisation et le suivi des opérations bancaires : saisie de virement (de compte à compte, SEPA*, permanent)
- Le suivi des effets de commerce et prélèvements reçus
- Abonnement à BTPNET Comptes 16 € par mois
- Abonnement à l'option Bourse + 5 € par mois
- Abonnement à l'option Cautions + 10 € par mois
- Intervention sur l'abonnement BTPNET Comptes à la demande du client (import de destinataires, modification de plafonds de virement ou modification d'habilitations) 50 € HT + TVA
- Réédition codes d'accès à BTPNET via BTPNET Gratuit
- Réédition codes d'accès à BTPNET en Centre d'Affaires 8,40 €

■ BTPNET REMISES

L'essentiel de la banque en ligne, des services au quotidien plus riches et à la carte :

- Saisie de remises d'ordres de paiement
- Dépôt de remises d'ordres
- Signature des remises
- Téléchargement de relevés
- Abonnement à BTPNET Remises intégrant les services BTPNET Comptes, le suivi et la signature des remises d'ordres, la récupération des comptes rendus de traitement des remises, des impayés et des relevés de modifications de coordonnées bancaires **39 € par mois**
- Abonnement à l'option Bourse + 5 € par mois
- Abonnement à l'option Cautions + 10 € par mois
- Intervention sur l'abonnement BTPNET Remises à la demande du client (import de destinataires, modification de plafonds de virement ou modification d'habilitations) 50 € HT + TVA
- Réédition code d'accès à BTPNET Remises en Centre d'Affaires 8,40 €
- Réédition code d'accès à BTPNET via BTPNET Gratuit
- Services banque vers client / relevés
 - Mise à disposition des relevés via la banque en ligne Gratuit
 - Frais par écriture comptable restituée dans les relevés (relevés de comptes, virements SEPA reçus et prélèvements SEPA CORE et B2B reçus) :
 - Pour les relevés au format CFONB 0,08 € par écriture
 - Pour les relevés au format XML / SWIFT 0,12 € par écriture
 - Relevé Intraday 20 € par compte par mois

* Voir glossaire page 22.

■ BTPNET TÉLÉTRANS

Une offre de communication bancaire multi-protocoles pour échanger des fichiers de paiements et/ou des relevés par télétransmission avec les services de BTPNET Comptes intégrés par défaut et les services BTPNET Remises sur demande.

➤ Abonnement à BTPNET Télétrans	
- Abonnement à BTPNET Télétrans dans le cadre du protocole EBICS	à partir de 55 € par mois
- Intervention sur l'abonnement BTPNET Télétrans à la demande du client (import de destinataires, modification de plafonds de virement ou modification d'habilitations)	50 € HT + TVA
➤ EBICS (Electronic Banking Internet Communication Standard)	
- Modification de l'abonnement EBICS	50 € HT + TVA
➤ Abonnement au protocole SwiftNet FileAct	180 € HT + TVA par mois
- Mise en place de l'abonnement SwiftNet FileAct	500 € HT + TVA
- Modification de l'abonnement SwiftNet FileAct	100 € HT + TVA
➤ Services banque vers client / relevés	
- Mise à disposition des relevés via la banque en ligne	Gratuit
- Frais par écriture comptable restituée dans les relevés (relevés de compte, virements SEPA* reçus et prélèvements SEPA CORE et B2B reçus) :	
- Pour les relevés au format CFONB	0,08 € par écriture
- Pour les relevés au format XML / SWIFT	0,12 € par écriture
- Relevé Intraday	20 € par compte par mois
- Relevé des frais bancaires	5 € / compte / mois
➤ Services complémentaires de banque en ligne	
- Services BTPNET Comptes	Gratuit
- Option Bourse	5 € par mois
- Option Cautions	10 € par mois
- GPI Swift (suivi des virements internationaux)	5€ HT + TVA par mois
- Réédition codes d'accès à BTPNET Télétrans en Centre d'Affaires	8,40 €
- Réédition codes d'accès à BTPNET via BTPNET	Gratuit
➤ Abonnement au service TLMC (Transmission Lignes Magnétiques Chèques)	12 € par mois

■ OPÉRATIONS SUR LA BANQUE EN LIGNE OU PAR TÉLÉTRANSMISSION

➤ Frais par virement SEPA ordinaire	0,22 € par virement
➤ Frais par virement SEPA jour	0,50 € par virement
➤ Frais par virement SEPA spécial	0,50 € par virement
➤ Frais par virement SEPA instantané télétransmis	0,50 € par virement
➤ Frais par virement de trésorerie en euros (France et UE)	7 € par virement
➤ Frais par virement tiers urgent en euros (France et UE)	7 € par virement
➤ Émission d'un virement non SEPA	cf. guide des opérations bancaires avec l'étranger
➤ Émission d'un prélèvement SEPA	0,34 €
➤ Émission d'un prélèvement SEPA B2B	0,50 €
➤ Impayé prélèvement SEPA ou SEPA B2B émis (pour défaut de provision ou autres motifs)	12 €
➤ Frais par remise non confirmée par signature électronique	15 € par remise

* Voir glossaire page 22.

SERVICE SEPAMAIL

> Demande de vérification d'IBAN

Ce service permet de vérifier la fiabilité des coordonnées bancaires transmises par un tiers (client ou fournisseur) en contrôlant que le compte indiqué existe et correspond bien au titulaire tel que connu par l'établissement teneur de compte. Les demandes de vérification sont envoyées aux banques adhérentes au service SEPAMail DIAMOND de SEPAMail.eu⁽¹⁾

- > Abonnement 20 € HT + TVA par mois
- > Mise en place dans le système informatique du client **Nous consulter**
- > Demande de vérification d'un IBAN 1 € par demande

(1) SEPAMail est une solution gérée par la société SEPAMail.eu, dont le but est de proposer une messagerie sécurisée en vue d'échanger des informations de manière sécurisée. SEPAMail.eu compte aujourd'hui six groupes bancaires partenaires : BNP Paribas, Groupe BPCE (Banque Populaire et Caisse d'Épargne), Crédit Agricole, Crédit Mutuel, CIC, La Banque Postale et Société Générale. Ceci représente, en France, plus de 90 % des comptes de particuliers et d'entreprises.

SERVICE DE GÉNÉRATION D'IBAN VIRTUELS

- > Un service vous donnant la possibilité de simplifier le rapprochement de vos opérations de virements reçus en identifiant directement l'objet et l'émetteur du virement grâce à un IBAN virtuel dédié à cet émetteur et rattaché à votre compte bancaire **Nous consulter.**

SERVICE D'INITIATION DE PAIEMENT PAR VIREMENT

- Un service vous donnant la possibilité d'initier des paiements par virement sans avoir à échanger vos coordonnées bancaires **Nous consulter.**

SECUR'PASS PRO :

- > Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée **Gratuit**
- > SOL PRO SMS : sécurisation des opérations en ligne par SMS **Gratuit**

SOL CAP PRO :

SOLUTION DE SÉCURISATION DE VOS ÉCHANGES SUR INTERNET

- > Fourniture d'un lecteur CAP 9,25 € HT + TVA par lecteur
- > Fourniture d'une carte Sésame **11,10 € par an**
- > Renouvellement lecteur CAP (lecteur obsolète, cassé ou perdu) 9,25 € HT + TVA par lecteur
- > Refabrication carte Sésame **11,10 €**
- > Réédition du code confidentiel carte Sésame **7,20 €**

TURBO SUITE ENTREPRISE :

LOGICIEL DE GESTION DES FLUX

■ MISE EN PLACE ET VIE DU SERVICE

- > Frais de mise en place et de formation sur site ou à distance **Nous consulter**
- > Service après-vente (hors contrat d'assistance) **Nous consulter**

■ ABONNEMENTS À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

TURBO SOLUTION LOGICIELLE : SUITE ENTREPRISE

- > Abonnement⁽²⁾ limité à 5 banques 40 € HT + TVA par mois
- > Abonnement⁽²⁾ avec un nombre de banques illimité 50 € HT + TVA par mois
- > Option Rapprochement de trésorerie + 25 € HT + TVA par mois
- > Option Gestion de trésorerie + 35 € HT + TVA par mois
- > Option Gestion des mandats + 25 € HT + TVA par mois
- > Option Mobilité + sans limite d'utilisateurs + 10 € HT + TVA par mois

(2) Incluant un 1^{er} utilisateur Suite Entreprise Mobile.

TURBO SOLUTION EN LIGNE : SUITEENTREPRISE.COM

> Abonnement ⁽¹⁾	40 € HT + TVA par mois
> Option banque supplémentaire	+ 10 € HT + TVA par mois
> Option Mobilité + sans limite d'utilisateur	+ 10 € HT + TVA par mois
> Option Suite Connect	4.50€ HT+TVA par mois
> Forfait incluant : connexion EBICSTS + SuiteEntreprise.com + en délégation simple (3 signataires maximum) avec droits d'accès sur tous les comptes + un 1 ^{er} utilisateur Suite Entreprise Mobile + relevés	40 € HT + TVA par mois
> Demande de vérification d'IBAN (SEPAmail Diamond)	1 € / demande
> Option rapprochement automatique des écritures	15 € HT/ mois + TVA
> Option proposition de virement d'équilibrage	15 € HT/ mois + TVA
> Option signature électronique des mandats de prélèvements SEPA*	10 € HT/ mois + TVA + 0,70 € HT + TVA par mandat
> Option facturation électronique ⁽²⁾	50 € HT/ mois + TVA
> Ellisphere : rapport d'enquête	Nous consulter
> Forfait banque à distance incluant : - BTPNET Télétrans (connexion EBICSTS) + SuiteEntreprise.com + en délégation simple (3 signataires maximum) avec droits d'accès sur tous les comptes + option mobilité + relevés	Nous consulter

TURBO SOLUTION EN LIGNE : SUITECONNECT

> Abonnement mensuel	9€ HT+TVA par mois
> Option Gestion du risque commercial (Ellisphere)	10 € HT par mois

(1) Incluant : un utilisateur à l'option mobilité, la gestion du risque commercial Ellisphere, l'option de vérification des IBAN SEPAmail DIAMOND.

(2) jusqu'à 300 factures traitées. Au-delà une tarification sur mesure sera mise en place.

CERTIFICATION ÉLECTRONIQUE

> Certification électronique CertEurope	60 € HT + TVA par an pendant 3 ans
> Certification électronique CertEurope en accompagnement d'un abonnement au logiciel TURBO	100 € HT + TVA pour 3 ans
> Certificat 3SKey « SWIFT Secure Signature Key »	100 € HT + TVA pour 3 ans

SERVICE DE GESTION DE FACTURES

> Une suite d'outils complète pour simplifier et automatiser la gestion comptable et le traitement des factures, de la récupération jusqu'à la comptabilisation	Nous consulter
--	-----------------------

OFFRE COLLECT. ONLINE

> Gestion et suivi des prélèvements, émission automatique des prélèvements, gestion des impayés, gestion des débiteurs, préparation des reçus fiscaux	Nous consulter
https://www.collect.online/ (service proposé en partenariat avec X-Pollens)	

* Voir glossaire page 22.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

■ COTISATIONS CARTES ET SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

Cotisation prélevée à l'adhésion puis à chaque anniversaire de celle-ci

> Cotisation carte de paiement Visa Business Start	
- À autorisation systématique (débit immédiat)	57 € par an
> Cotisation carte de paiement Visa Business	
- À débit immédiat ou différé	57 € par an
> Cotisation carte de paiement Visa Gold Business	
- À débit immédiat ou différé	142 € par an
> Retrait d'espèces dans les DAB ⁽¹⁾ Crédit Coopératif, Caisse d'Epargne et Banque Populaire en zone Euro	Gratuit
> Retrait d'espèces dans les DAB hors Crédit Coopératif, Caisse d'Epargne et Banque Populaire en zone Euro	1 € par retrait (à partir du 5 ^e retrait par mois)
> Retrait d'espèces hors zone Euro	6 € par retrait
> Paiement par carte zone Euro	Gratuit
> Paiement par carte hors zone Euro	2,90 % avec maximum de 7,50 €
> Modification de plafond carte bancaire en Centre d'Affaires	12 €
> Réédition de code confidentiel	9,50 €
> Frais d'opposition (blocage) de la carte par le porteur pour perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
> Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	40 €
> Refabrication cartes bancaires avant échéance (pour motifs carte perdue, puce bloquée, changement état civil, changement de visuel)	12 €
> Refabrication cartes bancaires en cas de dysfonctionnement et fraude	Gratuit
> Frais d'envoi de carte par recommandé A/R	Tarifs postaux en vigueur
> Recherche de facturette en cas de contestation d'opération	Gratuit
> Service e-cartes	12 € par an et par carte
> Service de paiement électronique : solutions de paiement mobile agréées par BTP Banque (Apple Pay, Google Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, Swatch Pay)	Gratuit
> Consultation du code confidentiel de la carte depuis l'application mobile ⁽²⁾	Gratuit

(1) DAB : Distributeur Automatique de Billets.

(2) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance et d'être équipé de Sécur'Pass Pro.

■ CARTES CORPORATE⁽³⁾

La carte Corporate est une solution personnalisable, destinée à faciliter et à superviser les dépenses professionnelles de vos collaborateurs, depuis un espace dédié sécurisé.

> Abonnement Carte Corporate	25 € HT/mois
> Cotisation Carte Visa Corporate	5 €/mois
> Cotisation Carte Visa Gold Corporate	12 €/mois
> Services optionnels de l'offre Carte Corporate (Certains services peuvent être soumis à TVA)	Nous consulter

■ CONTRATS COMMERÇANTS (y compris acceptation des transactions sans contact)

> Fourniture du TPE dont TPE IP/ADSL	Nous consulter
> Commission sur transaction zone Euro et hors zone Euro	Nous consulter
> Vente sur Internet	Nous consulter
> Frais d'impayé sur carte bancaire	
- Carte zone Euro	21,75 €
- Carte internationale hors zone Euro	66 €
> PayPlug ⁽⁴⁾ : offre 100% digitale pour vos encaissements en ligne	Nous consulter
> Direct & Proche ⁽⁵⁾ est une offre de services permettant de créer un site web ou d'accroître votre visibilité sur internet grâce à des solutions de web-marketing	Nous consulter

(3) Sous réserve d'éligibilité.

(4) Service de la société PayPlug, proposé par BTP Banque. PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 337 355 €, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS 751 658 881. Siège social : 110 avenue de France 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(5) Direct & Proche est une offre de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par BTP Banque.

VIREMENTS

■ FRAIS D'ÉMISSION D'UN VIREMENT

En Centre d'Affaires

> Frais par virement SEPA* ordinaire	6 € par virement
> Frais par virement de trésorerie en euros (France et UE)	15 € par virement
> Frais par virement SEPA tiers urgent en euros (France et UE)	15 € par virement
> Frais par virement SEPA instantané	6 € par virement

Par la banque en ligne

> Frais par virement SEPA ordinaire	0,22 € par virement
> Frais par virement SEPA jour	0,50 € par virement
> Frais par virement SEPA spécial	0,50 € par virement
> Frais par virement SEPA instantané télétransmis	0,50 € par virement
> Frais par virement de trésorerie en euros (France et UE)	7 € par virement
> Frais par virement tiers urgent en euros (France et UE)	7 € par virement
> Frais par virement SEPA instantané unitaire via BTPNET Comptes, Remises ou Télétrans	0,22 € par virement
> Virement non SEPA externe occasionnel ou permanent international	cf. guide des opérations bancaires avec l'étranger

■ RÉCEPTION DE VIREMENTS

> Réception d'un virement SEPA	Gratuit
> Réception d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment)	Gratuit

■ OPÉRATIONS ET INCIDENTS SUR VIREMENTS

> Révocation d'un virement avant son exécution dans les délais légaux de révocation	Gratuit
> Virement - demande de rappel de fonds par ordre	19 €
> Virement - demande de rappel de fonds par remise	Nous consulter
> Frais de mise en place d'un virement permanent en Centre d'Affaires	7 €
> Modification d'un virement permanent en Centre d'Affaires	6 €
> Modification d'un virement permanent via BTPNET	Gratuit
> Frais de mis en place d'un virement permanent via BTPNET	Gratuit

PRÉLÈVEMENTS

■ FRAIS D'ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENTS

> Émission d'un prélèvement SEPA télétransmis	0,34 €
> Émission de prélèvement SEPA B2B télétransmis	0,50 €
> Frais par remise non confirmée par signature électronique	15 € / fax / remises

■ RÉCEPTION DE PRÉLÈVEMENTS

> Réception d'un prélèvement SEPA	Gratuit
---	---------

* Voir glossaire page 22.

■ AUTRES SERVICES

➤ Création d'un identifiant créancier SEPA*	50 € HT + TVA
➤ Gestion d'un créancier dans une liste blanche (autorisé à prélever)	5 € par opération
➤ Gestion d'un créancier dans une liste noire (non autorisé à prélever)	5 € par opération
➤ Gestion d'un mandat avec limitation de montant et/ou de périodicité	5 € par opération
➤ Frais de blocage de tout prélèvement SEPA	5 € par opération

■ OPÉRATIONS SUR PRÉLÈVEMENTS

➤ Mise en place d'un consentement SEPA B2B en centre d'affaires	15 €
➤ Mise en place d'un consentement SEPA B2B via BTPNET	Gratuit
➤ Modification ou révocation d'un consentement SEPA B2B en centre d'affaires	10 €
➤ Modification ou révocation d'un consentement SEPA B2B BTP NET	Gratuit
➤ Opposition sur prélèvement SEPA avant son exécution	Gratuit
➤ Contestation d'un prélèvement	Gratuit
➤ Révocation de mandat de prélèvement en centre d'affaires	10 €
➤ Révocation de mandat de prélèvement via BTPNET	Gratuit
➤ Impayé prélèvement SEPA ou prélèvement SEPA B2B émis (pour défaut de provision ou autres motifs)	12 € par impayé

CHÈQUES

➤ Fourniture et renouvellement de chéquier	Gratuit
➤ Frais d'envoi de chéquier à domicile	
- En envoi simple	3,50 € par chéquier
- En recommandé avec accusé de réception	7,60 € par chéquier
➤ Frais d'émission d'un chèque de banque	15 €
➤ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	13 € par chèque
➤ Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	26 € par chéquier
➤ Opération d'encaissement	
- Télécollecte de chèques	Nous consulter

* Voir glossaire page 22.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

■ COMMISSION D'INTERVENTION

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

➤ Commission sur opérations nécessitant une intervention (maximum 10 opérations par jour) 12 € par intervention

■ OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

➤ Frais de recherche de document ou de chèque de moins d'un an (hors champ d'application de la Directive européenne des Services de Paiement) 15,60 € pour le 1^{er} chèque puis 1 € supplémentaire par chèque

➤ Frais de recherche de document ou de chèque de plus d'un an (hors champ d'application de la Directive européenne des Services de Paiement) 31,20 € pour le 1^{er} chèque puis 1 € supplémentaire par chèque

➤ Photocopie unitaire d'un document 0,83 € HT + TVA

➤ Frais de saisie-attribution 110 €

➤ Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10 % du montant de la saisie avec un plafond fixé à 100 €

➤ Traitement d'une réclamation Gratuit

➤ Renseignements commerciaux 13 € HT + TVA

■ INCIDENTS DE PAIEMENT

➤ Chèque remis, revenu impayé 20 €

➤ Rejet avec motif sans provision Gratuit

➤ Forfait de frais par chèque rejeté (pour défaut de provision ou autres motifs)⁽¹⁾

- Montant du chèque ≤ à 50 € 18 € par rejet⁽²⁾

- Montant du chèque > à 50 € 38 € par rejet⁽²⁾

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

➤ Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision reçu au débit

- Somme < 20 € Frais identiques au montant du prélèvement rejeté⁽³⁾

- Somme ≥ 20 € 8 € par rejet⁽²⁾

➤ Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé Gratuit

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(1) Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

(2) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention, facturée séparément.

(3) Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention, qui est prélevée séparément. Si le prélèvement rejeté est < à 20 €, dans ce cas aucune commission d'intervention n'est facturée.

FINANCEMENTS⁽¹⁾

■ CRÉDITS COURT TERME

➤ Frais forfaitaire d'étude annuelle de la relation Nous consulter

■ DÉCOUVERTS

➤ Découvert autorisé :

- Intérêts débiteurs Nous consulter

- Intérêts débiteurs en cas de dépassement

du découvert préalablement accordé Dans la limite du taux d'usure

- Commission de non-utilisation trimestrielle ou annuelle Nous consulter

➤ Découvert non autorisé Nous consulter

➤ Commission de plus fort découvert

(calculée en % sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois) 0,18 %

➤ Commission d'engagement (trimestrielle ou semestrielle) Nous consulter

➤ Envoi d'échelle d'intérêts (calcul d'intérêts détaillés par compte) 18,60 €

Le ticket d'agios restitué le taux journalier appliqué et le taux effectif global calculé sur la base de l'année civile 365 ou 366 jours.

■ ESCOMPTE

➤ Intérêts d'escompte Nous consulter

➤ Délais pour LCR et BOR⁽²⁾ remis à l'encaissement :

- LCR/BOR non échu remis à l'encaissement date d'échéance + 4 jours calendaires

- LCR/BOR échu date de remise + 14 jours calendaires

➤ Traitement de remise d'effets sur papier à l'encaissement ou à l'escompte 15 €

➤ Commission d'engagement (trimestrielle ou semestrielle) Nous consulter

➤ Commission de manipulation par LCR ou BOR papier 5 €

➤ Traitement de remise d'effets télétransmis à l'encaissement ou à l'escompte 4,80 €

➤ Commission de manipulation par LCR ou BOR télétransmis 0,50 €

➤ Commission d'incidents

Rejet de LCR ou BOR domicilié, effet impayé (veille de l'échéance), réclamation d'effet (jour de réclamation), prorogation d'effet, modification d'effet :

- En Centre d'Affaires **23 €**

- Via BTPNET **13 €**

■ MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

➤ Intérêts prépaiement BTP Banque Loi Daily Nous consulter

➤ Intérêts en cas de dépassement de l'autorisation préalablement accordée Nous consulter

➤ Créance échue Nous consulter

➤ Prépaiement BTP Loi Daily gestion en Pool Nous consulter

➤ Commission de gestion 150 € par mois

➤ Commission d'autorisation⁽³⁾ 0,10% du montant de l'autorisation par mois

➤ Mainlevée partielle ou totale de notification 30 € par notification

➤ Commission de notification 25 €

➤ Prorogation de créance 25 €

➤ Frais d'impayé 25 €

➤ Commission de réclamation 25 €

(1) Après étude de votre dossier par BTP Banque et sous réserve de son acceptation.

(2) LCR : Lettre de Change Relevé ; BOR : Billet à Ordre Relevé.

(3) En cas de non renouvellement de la ligne, la commission est perçue 3 mois au-delà de la validité de la ligne.

■ MOBILISATION DE CRÉANCES NÉES À L'ÉTRANGER (MCNE)

..... Nous consulter

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE - CAUTIONS DONNÉES

➤ Retenues de garantie simple avant et après réception sur marché français	
- Taux minimum*	1,10 %
- Frais de délivrance en Centre d'Affaires	50 €
- Frais de délivrance BTPNET	30 €
➤ Retenue de garantie à 1 ^{ère} demande avant et après réception	
- Taux minimum*	1,30 %
- Frais de délivrance en Centre d'Affaires	50 €
- Frais de délivrance BTPNET	40 €
➤ Restitution d'acompte, bonne fin, garantie de paiement de sous-traitant	
- Taux minimum*	1,50 %
- Frais de délivrance	80 €
➤ Cautions spécifiques (caution sur marché non standard, loyer, essence, carrière, garantie financière d'achèvement...)	
- Taux minimum*	1,60 %
- Établissement de l'acte de caution	Minimum 150 €
➤ Opérations en Pool EPS	Nous consulter
➤ Copie certifiée conforme	Montant de création de l'acte original avec un minimum de 40 €
➤ Frais sur oppositions, prolongations et appels en paiement	
- Frais d'instruction du dossier	150 €
- Courrier supplémentaire	80 €
➤ Frais d'enregistrement des contre-garanties	Selon dispositions contractuelles avec un minimum de 30 €
➤ Commission pour mainlevée partielle	30 €
➤ Caution sur prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations	Nous consulter

■ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

➤ Crédits à moyen et long termes à partir de 3 ans à taux fixe, à taux variable et à taux révisable	Nous consulter
➤ Crédits confirmés	Nous consulter
➤ Crédit-bail mobilier	Nous consulter
➤ Crédit-bail immobilier	Nous consulter
➤ Location Longue Durée	Nous consulter

(* Minimum de perception de 12 € par trimestre.

■ FRAIS DE GESTION DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT

➤ Frais d'étude et de réalisation.....	1% du montant emprunté avec un montant minimum de 150 € Pour les dossiers de financement complexes : nous consulter
➤ Frais de modification d'un contrat.....	1 % avec minimum 1500 €
➤ Avenant au contrat (réaménagement d'échéancier, substitution de garantie, transfert d'encours, modification de taux...) hors refacturation des frais réels.....	1 % avec minimum 1500 €
➤ Avenant au contrat pour modification de la date de prélèvement.....	30 €
➤ Frais de montage de dossier en dépassement.....	Nous consulter
➤ Réédition de tableau d'amortissement.....	30 €
➤ Changement de la domiciliation du crédit.....	40 €
si domiciliation chez BTP Banque.....	Gratuit
➤ Frais de réémission de tous types (échéances, chèques...)	30 €
➤ Frais de délivrance de décompte pour remboursement anticipé.....	125 €
➤ Indemnité de remboursement anticipé.....	Dispositions contractuelles
➤ Frais de traitement du remboursement anticipé.....	120 €
➤ Attestation de toutes natures (remboursement, prêt soldé...)	30 €
➤ Etablissement de procuration.....	120 €

■ CAUTIONS ET GARANTIES REÇUES

➤ Gage d'espèces.....	185 €
➤ Frais de prise de gage sur véhicule(s).....	125 € avec plafond à 375 € si plus de 3 véhicules
➤ Nantissement de compte titres financiers.....	185 €
➤ Nantissement d'assurance vie, de bon de caisse, de bon de capitalisation et de compte à terme.....	410 €
➤ Nantissement de parts de SARL, SCI, SNC (par acte).....	410 €
➤ Hypothèque aérienne.....	410 €
➤ Hypothèque fluviale.....	410 €
➤ Hypothèque maritime.....	Frais fixes de 410 € + frais réels de 0,50 %
➤ Nantissement de fonds de commerce.....	350 €
➤ Nantissement de matériel et outillage et gage sans dépossession.....	330 €
➤ Mainlevée de garantie notariée.....	175 €
➤ Mainlevée de garantie.....	350 €
➤ Mainlevée de gage	
- Véhicules (le mois suivant la fin du financement).....	50 € avec plafond à 150 € si plus de 3 véhicules
- Espèces / Instruments financiers.....	150 €

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

BTP Banque, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, BTP Banque peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. BTP Banque peut bénéficier des avantages non monétaires suivants : la formation des Chargés d'Affaires, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

■ ÉPARGNE BANCAIRE

> Épargne réglementée	Nous consulter
> Épargne classique	Nous consulter
> Frais de tenue de compte sur livret inactif ⁽¹⁾	30 € par an
> EPARFIX (permet de programmer les virements et d'épargner automatiquement)	7,20 € par an
> EPARPLUS (permet de mettre en place des virements automatiques d'un compte possédant des excédents de trésorerie)	7,20 € par an
> Compte à terme (CAT)	Nous consulter

(1) Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier.

■ PLACEMENTS FINANCIERS

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instruments financiers que BTP Banque fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de BTP Banque perçue à ce titre.

> Bon de caisse, Certificat de dépôt négociable (CDN), Titre créance négociable (TCN)	Nous consulter
> Comptes titres ordinaires	
- Ouverture de compte-titres	Gratuit
- Clôture de compte-titres	Gratuit
- Relevé de portefeuille périodique	Gratuit
> Opérations de Bourse	
- Commissions de Bourse pour achat et vente de titres en Centre d'Affaires	1 % (minimum 12 €)
- Commissions de Bourse pour achat et vente de titres via BTPNET option Bourse	0,750 % (minimum 7 €)
- Achat ou vente d'obligations françaises en Centre d'Affaires	0,718 % (minimum 12 €)
- Achat ou vente d'obligations françaises via BTPNET option Bourse	0,478 % (minimum 7 €)
- Opérations sur Bourses étrangères	Variable selon les places
	Montant minimum de perception de 12 €
- Annulation et modification d'ordre de Bourse, ordre non exécuté	Gratuit

<p>➤ Opérations sur titres</p>	
- Amortissement-remboursement, encaissement de coupons	Gratuit
- Souscription d'OPC du Groupe Crédit Coopératif	Nous consulter
- Souscription et rachat de SICAV et de FCP externes hors Groupe Crédit Coopératif	15,30 €
<p>➤ OPC Ecofi</p>	
- Droits d'entrée	de 0 % à 5 %
- Frais sur encours (par an)	de 0 % à 2,99 %
- Rétrocession au Groupe Crédit Coopératif	de 0 % à 50 %
<p>➤ Droits de garde standards⁽¹⁾</p>	
• Pour les valeurs mobilières émises par ECOFI	Gratuit
• Pour toutes les autres valeurs mobilières dégressifs par tranche :	
≤ 50 k€	0,20 % HT + TVA
> 50 k€ et ≤ 100 k€	0,17 % HT + TVA
> 100 k€ et ≤ 150 k€	0,15 % HT + TVA
> 150 k€	0,10 % HT + TVA
+ commission fixe par ligne	4€ HT + TVA
• Minimum de perception	28,75 € HT + TVA
<p>Exemple : pour un portefeuille de 75 000 €, les droits de garde se calculent de la manière suivante :</p>	
<p>50 000 x 0,20 % + 25 000 x 0,17 % = 142,50 € HT.</p>	
➤ Transfert de titres vers une autre banque	10,25 € HT + TVA par ligne avec un minimum de 83,75 € HT + TVA

(1) Taux calculés sur l'évaluation boursière des titres au 31 décembre de l'année précédente.

INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE

■ INGÉNIERIE SOCIALE

- Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCOL), participation, intéressement, Plan d'Épargne Entreprise (PEE), Indemnités de Fin de Carrière (IFC)..... Nous consulter

■ INGÉNIERIE FINANCIÈRE

- Capital - développement, transmission d'entreprise..... Nous consulter
- Couverture risque de taux, de change..... Nous consulter

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

- Assurance Emprunteur⁽¹⁾⁽²⁾..... Nous consulter
- Protection Homme Clé
Assurance dédiée au risque de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie d'une ou des personnes clés de la structure..... Nous consulter
- Assurance crédit Coface pour sécuriser votre poste clients..... Nous consulter
- Assurance cybersécurité
Notre partenaire WTW, expert en assurances, vous propose des solutions dans le domaine de la cybersécurité..... **Nous consulter**

OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

Cf. guide des opérations bancaires avec l'étranger.

EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSOLVRE UN LITIGE

■ EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

BTP Banque met tout en œuvre pour vous apporter la meilleure qualité de service. Toutefois, des insatisfactions ou des difficultés peuvent survenir dans la gestion de votre compte. Vous avez alors la possibilité d'exprimer une réclamation :

- Auprès de votre Chargé d'Affaires ou de votre Directeur de Centre d'Affaires, qui restent vos interlocuteurs privilégiés.
- Auprès de notre service Réclamation et Relation Client, y compris si la réponse ou la solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas :
 - Par internet, en remplissant le formulaire de réclamation sur le site : <https://www.btp-banque.fr/votre-banque/reglementation/reclamation-mediation/>⁽³⁾
 - Par email à relation-client-btp@btp-banque.fr
 - Par courrier à : BTP Banque Service - Réclamation et Relation Client - 12, boulevard Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex

Suite à votre demande, vous recevrez un courrier accusant réception sous 5 jours ouvrés. BTP Banque s'engage alors à vous répondre sous 10 jours ouvrés. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai qui, sauf cas très particuliers, ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

(1) Contrat assuré par BPCE VIE et CNP Assurances.

(2) Contrat assuré par MUTLOG : ce contrat ne sera plus commercialisé à compter du 01/01/2026.

(3) Coût selon fournisseur d'accès internet.

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

➤ **Cas particulier** : si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com - rubrique : [reclamation-et-mediation](#).

■ VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

À l'issue d'un délai de 2 mois, lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre Centre d'Affaires ou du service Réclamation et Relation Client, ou en l'absence de réponses, vous pouvez solliciter **gratuitement** un médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès de BTP Banque sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

MÉDIATION DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr>⁽¹⁾. Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

MÉDIATEUR DEL'AMF

En cas de litige relatif à des services et placements financiers (tels qu'actions, obligations, OPC, SCPI et OCPI), à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de comptes-titres, vous pouvez vous adresser au Médiateur de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La saisine du Médiateur de l'AMF peut se faire gratuitement soit par voie postale à l'adresse suivante : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02, soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site Internet de l'AMF : <https://www.amffrance.org/fr>⁽¹⁾. La Charte de la médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

MÉDIATEUR DES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS

Pour les entrepreneurs individuels exclusivement (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) : le Médiateur bancaire peut être saisi pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance. Le Médiateur bancaire peut être saisi :

- Par email de préférence sur le site du Médiateur : <https://www.mediateur-fnbp.fr>⁽¹⁾

- Par courrier : Médiation des entrepreneurs individuels auprès de la FNB 20/22, rue Rubens - 75013 Paris

MÉDIATION DEL'ASSURANCE

Pour les litiges des entrepreneurs individuels, TPE, PME, portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

- Par internet : <https://www.mediation-assurance.org>⁽¹⁾

- Par courrier à : Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09.

(1) Coût selon fournisseur d'accès internet.

INFORMATIONS UTILES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

BTP Banque met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

- Assistance perte/vol :
 - 0 969 391 066* (appel depuis la France)
 - (+33) 969 391 066* (appel depuis l'étranger)

* Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, contactez immédiatement le centre d'opposition 24 h/24 et 7j/7 et avertissez votre Centre d'Affaires BTP Banque.

Conservez précieusement le numéro d'opposition qui vous sera communiqué par le centre d'opposition.

NOS PARTENAIRES/MENTIONS LÉGALES

➤ **PEI, PER, participation et intérêt** sont des produits de REGARD BTP, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital social de 3 800 000 euros, immatriculé(e) au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 451 292 312, dont le siège social est situé 7 rue du Regard 75006 Paris.

➤ **Assurance crédit** est un contrat de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur ou Coface, société anonyme au capital social de 137.052.417,05 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 552 069 791, dont le siège social est situé 1, Place Costes et Bellonte - 92270 Bois-Colombes,

➤ **Assurance des emprunteurs** est un contrat de BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des Assurances. BPCE Vie, société anonyme au capital de 161 469 776 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 349 004 341 RCS Paris. CNP Assurances, société anonyme au capital de 686 618 477 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 341 737 062 RCS Nanterre. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

➤ **PayPlug** : service de la société PayPlug, proposé par BTP Banque. PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 337 355 euros, et immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 881. Siège social : 110 avenue de France - 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

➤ Le **crédit-bail immobilier** et le **lease back** sont des produits de BPCE Lease, société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 € - Établissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris - TVA : FR 81 379 155 369.

➤ La **location longue durée** est un produit de BPCE Car Lease, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 184 440,00 euros - 977 150 309 RCS Toulouse - TVA : FR 68 977 150 309 - Mandataire d'intermédiaire d'assurance, n° ORIAS : 09 046 805.

➤ **Protection Homme Clé** : est un contrat de BPCE Vie et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le Code des Assurances. BPCE Vie, société anonyme au capital de 161 469 776 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 349 004 341 RCS Paris. BPCE Prévoyance, société anonyme au capital de 13 042 257,50 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 352 259 717 RCS Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

GLOSSAIRE

LE SEPA EST L'ESPACE UNIQUE DE PAIEMENT EN EUROS COMMUN À L'ENSEMBLE DES PAYS EUROPÉENS. POUR LES VIREMENTS ET PRÉLÈVEMENTS, IL COMPREND :

- **les 27 pays de l'Union européenne** : Allemagne*, Autriche*, Belgique*, Bulgarie*, Croatie*, Espagne*, Danemark, Estonie*, Finlande*, France*, Grèce*, Hongrie, Irlande*, Italie*, Lettonie*, Lituanie*, Luxembourg*, Pays-Bas*, Pologne, Portugal*, République de Chypre*, République de Malte*, République tchèque, Roumanie, Slovaquie*, Slovénie*, Suède. Bien qu'ayant quitté l'Union européenne, le Royaume-Uni est toujours membre de la zone SEPA. Par extension, cela comprend également Gibraltar, les îles Canaries, Ceuta, Melilla, les îles Åland, la Guadeloupe (y compris Saint-Barthélemy), la Martinique, la Guyane française, La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.
- la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein
 - la Suisse, Saint Marin et Monaco.
 - l'Andorre et le Vatican.

➤ **Sont exclus de la zone SEPA** : la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, la Polynésie française, le Monténégro, le Kosovo.

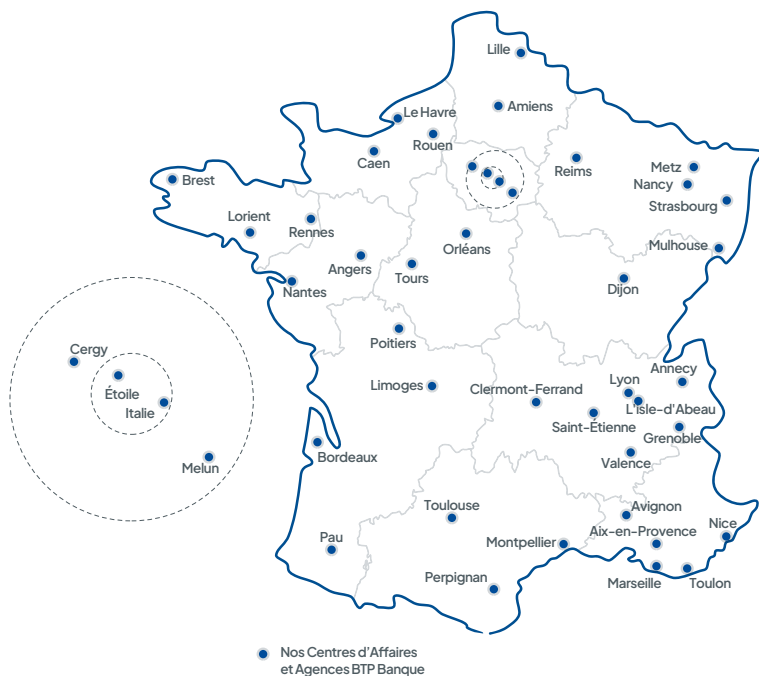
* Zone euro : 21 pays ayant pour monnaie nationale l'euro.

NOS CENTRES D'AFFAIRES ET AGENCES

BTP BANQUE
GROUPE CREDIT COOPERATIF

Créée par et pour les professionnels de la construction, BTP Banque a acquis au cours de son histoire un savoir-faire bancaire reconnu et adapté à l'environnement du BTP. Elle inscrit sa relation avec ses clients dans la durée, grâce à des Chargés d'Affaires qui connaissent et comprennent les enjeux du secteur.

Banque de référence des entrepreneurs et institutionnels de la construction, elle accompagne la profession dans ses évolutions et innove pour répondre aux attentes de chacun, notamment en nouant des partenariats avec les fédérations du BTP.



Banque du Bâtiment et des Travaux Publics - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 99 888 340 € - RCS PARIS 339 182 784 - APE 6419Z N° d'identification TVA FR 31 339 182 784 Intermédiaire en assurance N° ORIAS 07 024 315 - Siège social : 27 rue Dumont d'Urville 75016 Paris. Téléphone : 01 40 67 35 00 - Télécopie : 01 47 24 80 80 - www.btp-banque.fr Identifiant unique REP Paiers n°FR232581_01OHNQ(BPCE - SIRET 493 455 042) - Crédits photos : Stock. Agence Homère RC 8881179. Edition mars 2026.



Tél : 09 80 98 01 01*

www.btp-banque.fr

* Coût appel selon opérateur